ENDURANCE TT ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 23 et Dimanche 24 Mars 2013

REGLEMENT PARTICULIER « ENDURANCE QUAD »

Epreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT 2013

DEFINITION
Le Moto-Club CAP-SUD PYRENEES SPORT AVENTURE organise **le dimanche 24 mars 2013**, sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme une manche du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT.

LIEU
Cette épreuve se déroule sur un terrain privé appartenant à **Monsieur CAMGRAND Hervé**. Il est situé sur la commune de **SALLESPISSE (64)**.

PISTE
Le circuit est de type « endurance TT », composé d'un tracé éphémère en terre. Il a une longueur de 6 kilomètres et une largeur minimum de 5 mètres. La ligne de départ est d'une longueur de 300 mètres et d'une largeur de 20 mètres. Compte-tenu de ces éléments, le nombre maximum de motos autorisées au départ est de 180.

PILOTES
Pour être admis, les pilotes devront être **âgés de 15 ans minimum et être titulaires d'une licence FFM**. Ils devront **être titulaires d'un permis de conduire ou d'un certificat d'aptitude aux sports motocyclistes (CASM)**. Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être fournie.

MOTOCYCLES
Les machines seront conformes aux normes FFM. Elles devront comporter obligatoirement deux plaques à numéros avec fond de couleur mate et numéros de 12 cm de haut minimum. Une à l'avant de 25x35 et une à l'arrière de 23x28 cm perpendiculaire à l'axe de la piste. Les plaques seront de couleur :

- **Verte avec numéros blancs** pour la catégorie **Nationaux A**
- **Jaunes avec numéros noirs** pour les catégories **Nationaux B et féminines**

Les plaques seront numérotées par des **numéros pairs pour les Nationaux A** et **impairs pour les Nationaux B**.

CATEGORIES
Nationaux A
Nationaux B et licences à la journée
Féminines
Vétérans (37 ans au 1er janvier 2013)

ENGAGEMENTS
Les droits d'engagement sont fixés à **60 € pour les solos** et à **80 € pour les duos** (transpondeur compris).
Pour **les licences à la journée en solo uniquement** l'engagement est de **50€.**
La location du transpondeur est compris dans l'engagement.
Les engagements se feront par le site officiel des engagements FFM **http://www.engage-sports.com/**
La clôture des engagements est fixée au 20 mars 2013 (cachet de la poste faisant foi). Passé cette date, aucun engagement ne sera remboursé sans présentation d'un certificat médical. **Aucun engagement ne sera délivré le dimanche matin.**

NUMEROS DE COURSE
Les numéros de course seront attribués par le moto-club CAP-SUD par ordre d'arrivée des engagements.

CHRONOMETRAGE
Le chronométrage s'effectuera par transpondeurs. Une « garantie » de 200 € par chèque à l'ordre de la Ligue d'Aquitaine de Motocyclisme sera exigée. Elle sera rendue lors de la restitution du transpondeur.

ENDURANCE TT ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 23 et Dimanche 24 Mars 2013

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
Samedi 23 mars 2013 de 15H00 à 20H00. **Une session de vérifications administratives et techniques sera exceptionnellement ouverte le dimanche matin de 7H00 à 8H00 seulement pour les pilotes retardataires qui auront prévenu à l'avance et qui n'auront pu se présenter le samedi pour une raison valable**.
Un pilote présentant un véhicule non-conforme, à qui il manquerait un ou plusieurs éléments ou documents obligatoires ou se présentant en dehors des plages horaires de vérifications obligatoires **se verra refuser le départ et les droits d'engagement ne lui seront pas remboursés**.
ATTENTION : Il n'y aura pas de parc fermé le samedi soir.

DUREE DE L'EPREUVE
La course sera d'une durée de 2 heures.
Les écrans Tear-Off sont strictement interdits.

ESSAIS
Toutes catégories : **1 tour d'essai OBLIGATOIRE + 1 tour chrono pour la mise en place sur la grille.** Les essais ne seront ouverts qu'aux pilotes et machines ayant été acceptées aux vérifications techniques et administratives. Dès la fin des essais, les machines seront placées sur la ligne de départ par ordre de classement du tour chrono.

DEPART
Dans le cas où le nombre d'engagés est ≤ 100 pilotes, le départ sera donné style « Le Mans ». Les pilotes seront positionnés, un genou à terre, sur un emplacement désigné par l'organisation. Les quads seront positionnées en face d'eux. **Dans le cas où le nombre d'engagés est > 100 pilotes**, le départ sera donné en vagues ; chaque ligne de départ étant séparée de la suivante d'une distance d'1 mètre minimum.
Le départ sera donné au moyen d'un signal sonore après présentation d'un panneau 30 secondes et 5 secondes.
Le départ « à la poussette » sera possible sur ordre du directeur de course après le départ effectif de la course.

RAVITAILLEMENT
Un emplacement de 12 m² sera réservé à chaque équipe. Chaque équipe devra être en possession d'un **extincteur à poudre** en état de marche. Le carburant devra être stocké dans des récipients métalliques. Les ravitaillements et interventions mécaniques ne pourront se faire que **SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL ABSORBANT ET ETANCHE. LE MOTEUR DEVRA ETRE ARRETE SOUS PEINE D'EXCLUSION. IL EST INTERDIT DE FUMER DANS LES STANDS. Les officiels seront particulièrement attentifs et stricts sur ces points. Chaque pilote pourra se faire assister de 3 personnes max dans le parc ravitaillement ou 3 personnes max pour un équipage duo, panneauteur compris, les jeunes de moins de 16 ans seront interdits dans le parc ravitaillement. Le règlement FFM faisant référence.**
ATTENTION : **Chaque pilote aura l'obligation de faire au moins 1 arrêt aux stands pendant la course**.

REPARATIONS
Seuls le cadre et le bas moteur ne pourront pas être changés. Les réparations devront être effectuées aux stands. En dehors des stands, les pilotes devront faire eux mêmes leur mécanique en veillant à ne pas provoquer de gêne ou de danger pour les autres concurrents. **Toute intervention extérieure est interdite en dehors des stands.**

CLASSEMENT
Pour être classé, l'équipage devra avoir franchi la ligne d'arrivée et avoir accompli au minimum le 1/4 de la distance parcourue par l'équipage classé premier.

RECOMPENSE
Un trophée au vainqueur du classement « scratch ». Une coupe aux 3 premiers de chaque catégories.

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme
12 rue Félix Pecaut - 64270 Salies-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org
Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028

ENDURANCE TT ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 23 et Dimanche 24 Mars 2013

PARC COUREURS

L'utilisation d'une mini-moto ou tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du parc et des accès publics, sous peine de sanction. **Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course. Les sanctions prises à l'encontre d'un accompagnateur pour non respect des règles édictées seront appliquées à l'équipage de celui-ci.**
Il est interdit de laver les quads dans le parc coureurs. Tout pilote ne respectant pas le règlement se verra infliger une amende de 20 €. Le bruit ne sera plus admis après 22H00 le soir et avant 8H00 le matin.
Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet.
Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

SANCTIONS

➢ Machine non conforme	DEPART REFUSE
➢ Couleurs de plaques ou numéro non conformes	DEPART REFUSE
➢ Plaques à numéros manquantes ou illisibles	DEPART REFUSE
➢ Au départ, mise en route par une autre personne	1 TOUR de pénalité
➢ Vitesse excessive dans les stands	
• 1ère infraction	Avertissement
• 2ème infraction	EXCLUSION
➢ Ravitaillement moteur en marche ou hors du tapis environnemental	
• 1ère infraction	1 TOUR de pénalité
• 2ème infraction	EXCLUSION
➢ Traverser la zone de ravitaillement sans arrêt au stand	
• 1ère infraction	1 TOUR de pénalité
• 2ème infraction	EXCLUSION
➢ Non respect du signal d'un commissaire	
• 1ère infraction	1 TOUR de pénalité
• 2ème infraction	EXCLUSION
➢ Ravitaillement en dehors des stands	EXCLUSION
➢ Pas d'arrêt aux stands durant la totalité de la course	1 TOUR de pénalité
➢ Réparation contraire au règlement	EXCLUSION
➢ Couper le balisage ou sortir volontairement du tracé ou du circuit	EXCLUSION

SECURITE

Un médecin ; secouristes en nombre suffisant ; 2 véhicules ambulances ; 1 poste de soins ; une zone de pose hélicoptère ; véhicules 4x4 ; commissaires fixes avec radios et extincteurs ; commissaires roulants ; etc. (se reporter à la fiche sécurité).

ASSURANCE

Conforme à la législation en vigueur. Couverture des risques A, C & D.
GAN assurances 64300 Orthez

OFFICIELS

Directeur de course : P. BOURRIER, licence n° 067698
Commissaires Sportifs : P. BALLION, licence n° 165046 et S. FOURNIER, licence n° 165044
Commissaire technique : J. CORNIER, licence n° 153361
Les commissaires de piste et chronométreurs seront nommés par la Ligue d'Aquitaine et le Moto-Club CAP-SUD.

ENDURANCE TT ORTHEZ BEARN

Sallespisse - Samedi 23 et Dimanche 24 Mars 2013

Les prescriptions du code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme ainsi que le règlement du Championnat de Ligue d'Aquitaine d'endurance TT sont applicables à la présente épreuve et s'imposent à l'ensemble des participants.

Visa	Visa	Visa
MC CAP-SUD	**Ligue d'Aquitaine**	**FFM**

CAP-SUD Pyrénées sport aventure - Association loi 1901 – Moto-club affilié à la Fédération Française de Motocyclisme
12 rue Félix Pecaut - 64270 Salies-de-Béarn – Tél. 06.71.04.82.74 - E-Mail : capsudmc@aol.com - Internet www.capsudmc.org
Association n° 643009409 - Agrément Jeunesse et Sport n° 06S028 – N° SIREN 490 007 028